malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

novembre 2026



Les news juridiques

L'actu législative, réglementaire et jurisprudentielle

L'info à la une

Distribution d'assurance : l'IA brouille les frontières



Jusqu'ici, identifier le distributeur d'assurance était relativement simple : L'assureur, le courtier, l'agent général ou le mandataire intervenaient directement dans la relation commerciale et assumaient les obligations réglementaires attachées à la distribution. [...]

En savoir plus

L'actu législative et réglementaire

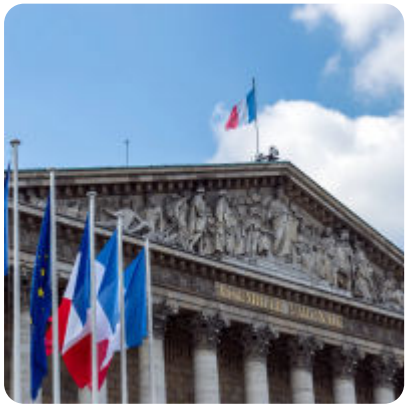

Épargne salariale, PPV, retraite : ce qui pourrait changer en 2027

Certaines mesures dans le projet de loi de finances pour 2027 et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, actuellement en discussion au Parlement, concernent les produits d'épargne collective.
Ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon le parcours législatif des projets de loi. [...]

En savoir plus



Congé supplémentaire de naissance : les garanties sont-elles maintenues ?

Un correctif publié au Journal officiel du 20 octobre 2026 précise les conditions de maintien des garanties santé, prévoyance et retraite supplémentaire. Notre infographie fait le point sur les règles et les points de vigilance à retenir.

Voir l'infographie

L'avis du médiateur

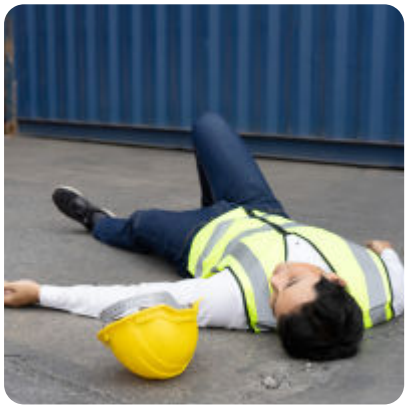

Accident du travail : la reconnaissance ne vaut pas forcément garantie

Une confusion fréquente consiste à penser que la reconnaissance d'un accident du travail par l'Assurance Maladie oblige automatiquement l'assureur à intervenir.

Or, selon 2 logiques différentes [...]

En savoir plus

L'actu en chiffres

5,7 Md€

> Épargne retraite

C'est le montant de la collecte brute des contrats non-rachetables sur le 1er semestre 2026, dont 72 % proviennent des contrat PER, selon les chiffres communiqués par l'ACPR.

Source : La situation des assureurs au premier semestre 2026 | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

1 Md€

> Indemnités journalières AT/MP

C'est le montant du déficit accusé en 2026 par la branche AT/MP. Il pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros en 2027.

Pour limiter les dépenses, un décret du 30 septembre 2026 abaisse le plafond de calcul des IJSS AT/MP à 1,8 SMIC dès le 1er novembre 2026.

Source : Décret n° 2026-909 du 30 septembre 2026 - Légifrance

malakoffhumanis.com

Nous utilisons un pixel de suivi afin de mesurer l'ouverture de nos e-mails et d'améliorer nos communications. Gérer mon consentement au suivi des ouvertures
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous ici.

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1er juillet 1901
21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - www.orias.fr
Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris